



Société des administrateurs
et fonctionnaires
des communes neuchâtelaises

82^e Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises

**Vendredi 23 mai 2008, 18h00,
Hôtel La Clef des Champs, Tête de Ran**

1. Appel

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Jean Studer	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
Mme Catherine Schwab	Présidente du Conseil communal des Hauts-Geneveys
M. Michel Etienne	Vice-Président du Conseil communal des Hauts-Geneveys
M. Pierre Leu	Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
Mme Sylvie Licodia	Secrétaire du Service des Communes
M. Jean-François Béranek	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Baptiste de Coulon et Mme Gilliane Kern	Archivistes indépendants

Suite au contrôle de la liste de présences, sont recensés :

- 47** membres présents,
- 63** membres excusés,
- 28** membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

Est excusée en particulier Mme Anne-Lise Monard, membre du comité, qui vient de perdre son papa.

Mme Guyot remercie les autorités communales des Hauts-Geneveys pour leur accueil, ainsi que M. Michel Brossard, administrateur communal, pour sa contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

Modification à l'ordre du jour : ajout d'un point 6c : nomination de M. Sylvain Jaquenoud en tant que membre d'honneur.

Après l'allocution de M. Baptiste de Coulon, M. Pierre Mühlemann, administrateur de Corcelles-Cormondrèche présentera un projet d'archiviste intercommunal.

2. Procès-verbal de la 81^e assemblée générale du 11 mai 2007 à Môtiers

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

a) Rapport de la présidente

Depuis la dernière assemblée générale, le nouveau comité s'est réuni à plusieurs reprises dans une ambiance conviviale et un bon état d'esprit.

Le 1^{er} juin 2007, Mmes Annelise De Vincenzo et C. Guyot ont participé à l'assemblée générale de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat à Hauterive.

Le 26 juin 2007, après la première séance de comité, celui-ci a eu le plaisir de partager un repas avec l'ancien comité, ainsi qu'avec M. André Rüedi.

Suite à la dernière assemblée générale, M. Jean Studer, Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, a émis l'idée d'une rencontre avec le comité. Cette rencontre s'est déroulée le jeudi 27 septembre 2008 en présence de tous les membres du comité ainsi que de M. Pierre Leu, chef du service des communes, dans un esprit d'ouverture très apprécié. Le comité a pu, entre autres, aborder le sujet délicat des fusions de communes et la question du regroupement des caisses de pension.

En ce qui concerne les fusions de communes, M. Studer est conscient que le processus n'est pas aisé. Le Conseil d'Etat a la volonté de changer les structures pour être en phase avec la population. La position de l'Etat est également importante par rapport aux autres cantons et à la distribution des ressources. Il faudrait intensifier les relations entre communes et entre cantons pour assurer des prestations de meilleure qualité à moindre coût. Pour exemple, la révision des infrastructures des transports qui est LE défi du début du siècle. Pour le comité, il est important de réfléchir à une solution pour intégrer plus facilement les employés dans les processus de fusions. L'Etat pourrait, éventuellement, fournir une aide en ressources humaines pour soutenir le personnel communal impliqué dans un tel processus, les autorités politiques n'étant pas toujours très à l'aise dans ce domaine.

Concernant le regroupement des 3 caisses de pension, c'est un projet conséquent puisqu'il concerne 22'000 assurés et présente un capital financier de 3 milliards. L'enjeu supplémentaire de ce processus est la nécessité de consolider nos caisses et de viabiliser les plans de prévoyance. Toutes les caisses publiques doivent être capitalisées à 100% d'ici 30 ans, selon les exigences de la Confédération. Tous les employés communaux ont déjà reçu des nouvelles de la caisse de pension concernant cette réforme, à laquelle malheureusement ils n'ont pas été associés.

Il est d'ailleurs ressorti de nos discussions qu'il serait agréable que lors de mises en consultations, celles-ci soient également adressées au personnel communal.

En conclusion de cette séance, il a été décidé que, par l'intermédiaire du Service des communes, une consultation soit envoyée pour connaître l'intérêt éventuel des communes pour la création d'une structure cantonale de conseil dans des domaines aussi ardues que ressources humaines, gestion financière ou domaine juridique.

Le comité a décidé de réorganiser cette année une séance avec M. Studer, qui aura lieu le 16 septembre prochain.

Lors de cette première année de mandat, le comité s'est également penché sur les statuts et quelques modifications devraient être proposées à l'occasion d'une prochaine assemblée.

La création d'un site internet est également en projet.

La Société n'étant pas réservée qu'aux seuls administrateurs, tout employé administratif est invité à la rejoindre. La présidente remercie de la tenir informée de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

En conclusion, la présidente remercie les membres de la Société pour leur dévouement à la cause communale et pour la participation de certains d'entre eux à des groupes de travail.

b) Rapport de la caissière

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par Mme Annelise de Vincenzo, caissière.

c) Rapport des vérificateurs

Les comptes 2007 ont été examinés par Mme Mireille Beltrame du Pâquier et M. Thierry Laederach de Fenin-Vilars-Saules. Il en sont remerciés, ainsi que Mme de Vincenzo.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Les différents rapports n'appelant aucune remarque ou question, décharge est donné au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. Mutations/admissions

Décès de 2 membres

MM. André Bueche d'Hauterive et Pierre Tripet de Fontainemelon

Admissions

Mme Bulliard Corinne, Bevaix ; Mme Ciprietti Judith, Cernier ; Mme Jeanneret Sarah, Peseux ; Mme Bernard Merryl, Thielle-Wavre ; M. De Cerjat Jean-François, Boudry ; M. Testuz Sylvain, Boudry ; M. Von Gunten Walter, Cornaux ; M. Gonella Michel, Dombresson

Démissions

Mme Broggi Corinne, Boudry ; Mme Pellaton Anne, La Brévine ; M. Luthi André, La Brévine ; M. Gerber Jean-Daniel, Bôle

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la Société se présente comme suit :

141 membres, dont :

106 membres actifs

4 membres honoraires actifs

27 membres honoraires non actifs

4 membres libres

6. Elections statutaires

a) Election d'un vice-président, en remplacement de M. Sylvain Jaquenoud, La Chaux-de-Fonds, démissionnaire

M. Sylvain Jaquenoud rejoignant les rangs de l'administration cantonale vaudoise, un successeur doit lui être trouvé. Le comité propose donc M. Christian Musy de la Sagne. Aucun autre candidat n'étant proposé, la candidature de M. Musy est acceptée à l'unanimité.

b) Nomination de deux membres honoraires (25 ans de sociétariat)

Conformément à l'article 5 des statuts, sont nommées membres honoraires : Mme Micheline Blandenier, de Valangin et Mme Françoise Pfund, de Bevaix, les deux ayant adhéré à notre société en 1983.

c) Nomination d'un membre d'honneur

Selon les statuts, peuvent être nommés membres d'honneur les membres qui ont rendu de précieux services au sein de la Société. La nomination de M. Sylvain Jaquenoud est proposée. Il a fait partie de l'IDEHAP et ses précieux conseils au sein du comité ont été très appréciés. M. Jaquenoud est nommé membre d'honneur à l'unanimité.

7. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

Mme Guyot, membre de la Commission intercantonale de formation et de perfectionnement professionnel destiné aux employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg, Neuchâtel et Vaud, informe que la deuxième remise des diplômes aura lieu le 12 septembre 2008 à la Neuveville. Plusieurs candidats neuchâtelois devraient le recevoir.

La prochaine session démarrera en septembre 2008. Les cours se dérouleront à Neuchâtel et Vevey. Le délai pour les inscriptions est fixé au 1^{er} juillet.

Pour tous renseignements au sujet de cette formation : www.avenirformation.ch
M. Christophe Cattin, secrétaire général d'AvenirFormation est la personne de contact.

ORF-NE

Depuis l'année passée, chaque commune formatrice devrait être présente à l'Assemblée générale, avec droit de vote. La prochaine séance aura lieu le 28 août 2008 à Cressier. L'assemblée sera précédée d'un après-midi de formation pour les formateurs. Ceux-ci recevront la convocation directement de l'ORF-NE.

8. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2009 (District de Neuchâtel)

La Commune du Landeron se propose de nous accueillir l'an prochain. La date du **vendredi 24 avril 2009** est agendée.

9. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

M. Walter von Gunten de Cornaux, M. Claude Gabus de Cressier et Mme Francine Zaugg de Enges, acceptent de fonctionner comme vérificateurs de comptes et suppléante.

Ils seront contactés par la caissière en temps voulu, sachant que l'exercice comptable court du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, selon l'article 2 des statuts.

10. Divers

Vu l'état confortable de la fortune de la société, M. Clovis Fahrni s'interroge sur la possibilité de solliciter la création d'un site internet auprès du CEG. Le Comité prend note et se renseignera.

Intervention de M. Baptiste de Coulon, archiviste indépendant

M. Claude Gabus, délégué de l'ACN à la Commission du Fonds archivistique et iconographique, présente M. B. de Coulon.

Dans le cas de fusion de communes, l'archivage revêt une importance particulière. Des instructions claires destinées aux communes sont en préparation. Certaines communes travaillent déjà sur un projet d'archives communales.

M. de Coulon informe que trois ou quatre communes ont entamé le travail d'archivage en *outsourcing*, ce qui est assez coûteux. Une solution moins onéreuse existe par la création d'un poste d'archiviste intercommunal, ce qui existe déjà dans le canton de Vaud. Il serait envisageable qu'une « commune-mère » s'occupe de la gestion et offre des mandats de prestations aux autres communes.

La Loi sur la transparence des activités étatiques ainsi que le renouvellement des administrateurs contraignent au bon traitement des archives. La demande existe également au niveau de la population, celle-ci s'intéressant à l'Histoire de la commune. Compter un coût de CHF 45.-/heure pour un poste d'archiviste intercommunal.

Intervention de M. Pierre Mühlemann

La situation à Corcelles est délicate : les archives sont à même le sol dans une cave humide. Un mandat indépendant a été confié à M. de Coulon, car la création d'un poste à plein temps est impossible. Corcelles serait toutefois intéressée, avec Cortaillod et Chézard-St-Martin, à partager un poste d'archiviste, qui pourrait être mis à disposition d'autres communes, lesquelles se verraient refacturer les tâches. L'aspect pratique de cette mesure est évident : cela permettrait de disposer d'une personne qualifiée, accessible et qui

préparerait les documents à archiver sans s'écarter des dispositions légales. Ce projet pourrait également se réaliser dans le cadre de la COMUL. En cas d'intérêt de certaines communes, une réunion serait organisée à la fin de l'été pour une concrétisation du projet.

Allocution de M. Pierre Leu, chef du Service des communes

M. Leu se dit enthousiaste et reconnaissant de l'ouverture et de la patience manifestées à l'égard du Service des communes. Reconnaisant également d'avoir trouvé en les collaborateurs communaux des partenaires fiables et intéressés assurant l'intermédiaire entre le Service et les édiles.

M. Leu annonce l'arrivée de Mme Sylvie Licodia, nouvelle secrétaire, et remercie M. Tamburini de son soutien durant la période difficile de sous-dotation du Service.

La situation financière des communes s'est améliorée en 2007. Bénéfice cumulé : environ 10 mio de francs. Faible croissance prévue pour 2008 et 2009.

Beaucoup de chantiers sont ouverts à l'Etat. Notamment, la réforme importante que représente le remplacement des Commissions scolaires par les Conseils d'Etablissement scolaire. Est prévue également la mise sur pied d'un groupe de travail Etat-communes pour les processus de fusion, incluant également les communes déjà fusionnées.

Allocution de Mme Catherine Schwab, présidente du conseil communal des Hauts-Geneveys

Mme Schwab souhaite la bienvenue au nom des autorités des Hauts-Geneveys. Elle offre à l'assemblée une présentation poétique de sa commune, loue sa douceur de vivre et évoque les projets en cours en association avec le Val-de-Ruz.

Allocution de M. Jean Studer, Conseiller d'Etat et chef du DJSF

M. Studer exprime sa reconnaissance aux fonctionnaires communaux, lesquels représentent aujourd'hui, dans un cadre fort mouvant, le premier relai entre les citoyens et le service public, entre les autorités communales et cantonales. En effet, les réformes sont en cours, par la réorganisation des services, les fusions, etc. Le Conseil d'Etat est convaincu que ces réformes doivent être menées pour assurer la mise à niveau de nos institutions. Le regroupement des SIS, par exemple, est une réforme importante et nécessaire. Si le canton de Neuchâtel parvient à ces réformes, il sera en avance sur d'autres cantons.

Notre canton est souvent décrié ; il est vrai que sur le plan fiscal, la situation pourrait être meilleure, mais la qualité de vie ne se résume pas à l'impôt. Le loyer, notamment, est une autre nécessité et celui-ci est attractif dans notre canton. Celui-ci bénéficie également de conditions cadres remarquables, puisque les investissements au niveau de l'infrastructure routière ont réduit les distances et permettent ainsi l'accession à toutes les formations. L'industrie dans le haut du canton a également pu être développée.

La présidente remercie les orateurs de leur présentation.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire,
Esther Wagnières

Colombier, le 1^{er} juin 2008